

eun assure son existence dans la position sociale où Dieu l'a placé; c'est à lui, par son intelligence et son activité à se faire une place dans une classe supérieure, et il aura le salaire qui correspondra à cette classe.

2.—La coutume ne suffit pas toujours pour déterminer le montant du salaire; la loi de l'offre et de la demande règle aussi le prix de l'augmentation de valeur donnée à la marchandise.

Qu'appelle-t-on la loi de l'offre et de la demande? C'est une loi providentielle, souverainement sage et bienfaisante, qui intéresse chaque homme à faire le travail le plus désiré ou utile à tous, et elle le lui signale par le prix du produit. (M. Durand, discours de Sarlat). Il y a identité entre la valeur et le prix; la différence est dans la forme, c'est-à-dire qu'en échange du travail accompli, on donne une valeur en argent.

La valeur étant la quantité de monnaie attribuée en échange de la plus value donnée à la marchandise, la valeur de cette plus value sera constatée par le nombre d'objets travaillés et la qualité nouvelle qui leur est ajoutée par l'ouvrier³. Le besoin réel de la communauté des hommes reste là pour régler la production ou au contraire l'activer au moyen de la variation des prix, et de l'utilité plus ou moins grande que ces objets procurent à la communauté en telles circonstances.

Il importe de remarquer que ce calcul du salaire ne

3. A certaines époques de vie chère, les salaires paraissent monter, c'est une erreur c'est l'argent qui baisse de valeur et n'a plus une puissance d'achat aussi grande qu'auparavant. Si jadis un minot de patates valait 50 sous j'étais mieux payé en gagnant alors \$1.50 par jour que maintenant où je gagne \$2.50 quand le minot de patates vaut \$1.25.